

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 16 décembre 2013

1 Société d'économie mixte d'études et d'immobilier Sud Oise, rapport de gestion au titre de l'exercice 2012 - information au conseil municipal

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, Mmes M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M.BELMHAND, Mmes FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, M.TAHI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

M. GRIMBERT

Pouvoir à

M. BERNARD-LUNEAU

Mme PORAS

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme BOUKHELIF

Pouvoir à :

M. BOUADDI

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

Mme PAMART

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Mme LEFEVRE

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ABBA SIDICK

M. NACHITE

Mme RIFFAULT

M. VARLET

M. CHEURFA

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 34

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Eric MONTES, maire-adjoint, expose :

L'article L1524-3 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsqu'une société d'économie mixte locale exerce pour le compte d'une collectivité territoriale des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de son exercice qui est présenté à l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

A ce titre, le rapport de gestion sur la situation de la SEMEISO, au titre de l'exercice 2012 vous est présenté. Il a été adopté par le conseil d'administration de ladite société d'économie mixte le 28 juin 2013.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport de gestion de la société d'économie mixte d'études et immobilier sud Oise SEMEISO.

20 DEC. 2013

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles 2121-29, L1524-3,
Vu la validation du rapport de gestion de la société d'économie mixte locale, SEMEISO, au titre de l'exercice 2011 par le conseil d'administration de la SEMEISO le 28 juin 2013,
Vu le rapport de gestion relatif à la situation de la SEMEISO au titre de l'exercice 2012,
Considérant que le Maire doit présenter chaque année à son assemblée délibérante ledit rapport d'information,

Considérant que la SEMEISO a transmis à la Ville de Creil par courriel en date du 15 novembre 2013 le rapport de gestion de l'exercice 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Prend acte du rapport de gestion relatif à la société d'économie mixte locale SEMEISO au titre de l'exercice 2012.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 19 DEC. 2013

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 20/12/13

et publication ou notification le 19/12/13

CREIL, le 20/12/13

LE MAIRE

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rakuy

